

MONACO BUSINESS NEWS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES

MAI 2015 > NUMÉRO 51

PRIX : 2 €



FEDEM

DOSSIER

L'ÉDITORIAL
DU
PRÉSIDENT

Philippe Ortelli

Monaco n'est pas un territoire fermé sur lui-même. Notre activité économique se nourrit de la demande extérieure et de la création de richesses en Principauté. La législation favorise les Monégasques, et est un pilier fondamental de notre stabilité économique, politique et sociale. Les Monégasques, trop peu présents dans le secteur privé, le sont plus dans les professions libérales réglementées. Ce terme prend ici tout son sens en regard d'une juste priorité nationale.

Alors ne confondons pas tout ! Si Monaco est sorti du processus de post-suivi européen, c'est du Conseil de l'Europe qu'il s'agit, organe politique de la construction européenne basé sur la défense des droits et l'observation des situations politiques et constitutionnelles des pays membres notamment. De même, la fiscalité dépend de chaque Etat et n'est pas concernée par les négociations avec l'Europe : l'objectif aujourd'hui est de trouver un accord - ou des accords - avec l'Union Européenne au niveau des échanges économiques, entre autres. Alors, nous, représentant plus de 900 organisations embauchant près de 25 000 salariés, devons encourager le Gouvernement Princier en charge de mener cette négociation, pour aboutir rapidement à des solutions pérennes et productives. Nous, entreprises de Monaco, ne pouvons pas entendre le discours de certains qui rejettent l'idée même d'Europe alors que l'Histoire de la Principauté et de Ses Princes y a toujours été étroitement liée : en attirant depuis 150 ans les meilleurs Européens, venus ici pour développer leurs affaires, qui ont prospéré au bénéfice du Pays et de ses habitants. Si François Blanc n'avait pu s'installer à Monaco, les ancêtres de mes compatriotes n'auraient pas eu de travail au Casino... Puis, les industriels sont venus créer Lancaster, Biotherm, et des laboratoires pharmaceutiques. Après, les armateurs Grecs nous ont rejoints dans le shipping, le commerce international s'est développé avec des résidents étrangers et bien d'autres compagnies encore. C'est grâce à eux que Monaco est ce qu'il est aujourd'hui. Ne l'oublions jamais.

Nous, principaux créateurs de richesse et de valeur ajoutée pour l'économie nationale, n'aurons de cesse de soutenir ceux qui veulent que Monaco soit admis dans le concert d'une économie interconnectée sur notre Vieux Continent. Toutes les branches de nos secteurs industriels et commerciaux en ont besoin pour survivre ou pour se développer. Certaines opportunités ne doivent pas échapper une fois l'accord signé, à ceux capables de créer, d'entreprendre et de faire briller des entreprises monégasques à Monaco, et depuis Monaco vers l'Europe et le monde.

Etre attentif et prévoyant ne signifie pas sombrer dans un scepticisme fermé. Comme toute économie moderne, Monaco a besoin d'énergie et de positif, mais aussi de cadrage et d'une législation sans cesse adaptée aux enjeux qui se présentent à elle.

Le Président
Philippe Ortelli

Coup de projecteur sur L'ÉCONOMIE MONÉGASQUE



Photo: Epa - Onap

Où en est l'économie monégasque ?

Les chiffres publiés sont excellents et alimentent l'optimisme. Il faut pourtant aller au-delà et s'intéresser à chaque secteur pour comprendre la réalité de l'économie monégasque dans toutes ses nuances.

Dans ce but, le MBN a donné la parole aux Présidents de Syndicats affiliés à la FEDEM. Dix-huit d'entre eux ont accepté de faire le point sur l'année 2014, de se projeter dans l'avenir, et d'exprimer leurs attentes par rapport aux négociations avec l'U.E. [Suite page suivante ->](#)

CAHIER JURIDIQUE

LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU DROIT SOCIAL MONÉGASQUE

Pour transmettre
la connaissance d'un droit
particulier et méconnu...

> Lire en p.7

LE BILLET ÉCO

MONACO: LA RECONQUÊTE DES ESPACES

Le progrès est exponentiel :
d'ici 15 ans notre Cité
sera totalement transformée...

> Lire en p.11

LA FEDEM VOUS INFORME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 27 mars dernier,
la FEDEM a tenu son
Assemblée Générale Ordinaire...

> Lire en p.12

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

L'année 2014 a été difficile pour l'industrie avec des fermetures de sociétés emblématiques, même si d'autres affichent de belles réussites sur des niches technologiques.

Le Dr Jean-Franck BUSSOTTI, Président de l'Union Monégasque des Industries et Métiers de la Métallurgie (UNIMET) indique que "le secteur industriel est passé de 5000 à 3000 salariés. Cette baisse s'explique notamment par un environnement qui n'a pas suivi l'évolution de la concurrence internationale, sa mondialisation, et surtout... son européanisation. La flambée des loyers industriels demanderait une forte revalorisation des primes et la mise en place d'adaptations semblables à celles de pays voisins, comme des exonérations de charges sur bas salaires, des dispositifs d'aide à l'exportation (de type BPI France) et un paiement de TVA aux encaissements pour éviter aux industries d'avancer des taxes sur des règlements non perçus. Il faut ajouter le coût des avantages sociaux extraordinaires dont bénéficient nos salariés; mis en place généreusement à une époque où l'économie respirait à pleins poumons, ils l'étouffent aujourd'hui, à commencer par un SMIC parmi les plus élevés au monde : plus de 30% de coût patronal supplémentaire par rapport à la France, mais aussi de gain net pour le salarié, voire 60 à 70% de plus avec les allocations, et des retraites 35% à 110% plus élevées. Sans compter les jours fériés additionnels reportables, par exemple en 2011 deux semaines calendaires de plus qu'en France". Un différentiel énorme financé par nos entreprises, qui malgré cela subissent un droit social très protecteur pour les salariés sans les contreparties de flexibilité et d'exonération de charges existant ailleurs. "Les conditions de travail n'ont rien à voir ici avec la France! Les avantages cumulatifs des salariés sont considérables, et le coût patronal aussi. Trop de social tue le social et provoque délocalisations ou fermetures", résume J-F BUSSOTTI. "Notre précieuse attractivité est en jeu".

"En janvier 2015, selon Eurostat, sur 28 états de l'UE, dix ont un SMIC inférieur à 500 Euros

par mois, cinq autres inférieurs à 800 Euros, et six autres n'en ont pas, dont l'Italie voisine; deux pays de l'UE ont même des minima inférieurs à la Chine! Inutile d'aller en Asie pour trouver une concurrence déloyale: nous souffrons déjà par rapport aux européens qui vendent librement en UE et à Monaco alors que la réciproque n'est pas vraie, et nos entreprises qui cotisent à plein régime et font vivre les communes limitrophes par le salaire très élevé des pendulaires, à hauteur de 1/3 de notre PIB, se voient interdire l'accès à des marchés européens! Sans oublier le pillage de TVA par le biais des règles européennes, notamment d'e-commerce. Ces injustices doivent cesser."

Les Conseils Fédéraux démontrent qu'une large majorité de branches d'activité espère beaucoup des négociations avec l'UE. "Même si les intérêts particuliers doivent être considérés, notre pays dépend de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et des droits de douane versés par nos entreprises, notamment celles qui vont à l'international. Elles font vivre nombre d'autres secteurs, y compris les professions protégées, qui paradoxalement pourraient ne plus l'être si elles l'étaient trop... Notre économie ne peut fonctionner en vase clos", conclut-il. "Un juste équilibre doit être trouvé dans l'intérêt de tous".

INDUSTRIES GRAPHIQUES

L'année 2014 a confirmé la tendance fortement négative de l'industrie à Monaco, une évolution qui impacte particulièrement le secteur des arts graphiques.

"Si rien n'est fait, c'est toute l'industrie qui va disparaître de Monaco", prévient Alain HACHE, Président du Syndicat Patronal Monégasque des Industries d'Arts Graphiques & Activités Connexes (SYPAG). Deux raisons à cela : le coût des loyers est insuffisamment compensé par la Prime Industrielle, et la préférence nationale n'est pas respectée par des entreprises et organismes qui pourtant gagneraient directement de la réussite du pays.

D'autre part, le secteur constate un développement de sociétés non productives

par le biais de SARL qui ne sont souvent que des bureaux de représentation à Monaco et vendent des impressions réalisées à l'étranger, ce qui fait perdre des emplois à la Principauté.

Alain HACHE remarque que l'orientation vers la qualité n'a pas permis d'inverser la tendance sur un marché qui est de plus en plus focalisé sur les prix. "Les discours d'engagement en faveur de l'écologie et des labels environnementaux ne se traduisent pas dans les faits", déplore-t-il. Ces labels représentent en effet des dépenses importantes pour les industriels, ce qui entraîne un léger surcoût qui est souvent refusé par les clients.

Autre sujet d'actualité : selon le Président, les négociations avec l'Europe ne devraient pas avoir d'impact sur le secteur, sinon peut-être un accroissement des contraintes administratives.

2015 et les prochaines années s'annoncent donc difficiles. "Nous nous battons pour préserver nos emplois, mais nous ne savons pas combien de temps nous pourrions tenir", conclut Alain HACHE.

INDUSTRIES CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES & ASSIMILÉES

La problématique spécifique du secteur des Industries Chimiques, Pharmaceutiques et Assimilées avait déjà été évoquée dans le précédent MBN: ces entreprises doivent faire face aux incidences du nouveau règlement européen n° 1223/2009 entré en vigueur le 11 juillet 2013.

Ce nouveau règlement remet en question la reconnaissance de la réalité économique monégasque par l'Union Européenne alors même que la loi monégasque sur les cosmétiques intègre déjà toutes les obligations de l'U.E. et que l'inspection de l'industrie cosmétique par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de Monaco est effectuée conjointement avec des Contrôleurs

Inspecteurs Européens.

Alain de ROANY, Président du Syndicat, alerte sur la nécessité de ne pas laisser perdurer une telle situation qui met en péril le secteur des cosmétiques à Monaco, et le millier d'emplois qu'il représente à lui seul. "Les restrictions et les incertitudes réglementaires entre la Principauté et l'U.E. sont des freins à l'activité de l'industrie cosmétique monégasque, source d'emplois pour les pays limitrophes et pour les Monégasques qui travaillent à l'extérieur de la Principauté", explique-t-il.

Cette évolution réglementaire a des conséquences directes: depuis le 23 mars dernier, les entreprises monégasques du secteur n'ont plus le droit de déclarer leurs formules auprès des centres anti-poisons. "L'accès au Portail européen est pourtant nécessaire pour que nos entreprises puissent exporter leurs produits fabriqués à Monaco. De même, la reconnaissance de la conformité des fabrications monégasques aux normes européennes est une des conditions sine qua non pour leur permettre d'exporter et de vendre dans le monde", insiste le Président.

Une certitude s'impose: l'avenir d'un des secteurs phares de l'économie monégasque, créateur de valeur ajoutée et d'emplois, dépendra de l'issue des négociations entre Monaco et l'U.E. "Des accords avec l'U.E. sont urgents et indispensables pour que notre secteur se maintienne et se développe à Monaco, mais aussi pour que notre industrie soit reconnue internationalement comme faisant partie du processus de production intégrant les standards européens", confirme-t-il.

GROSSISTES EN ALIMENTATION

Le secteur des grossistes en alimentation a connu une baisse de son activité en 2014.

Thierry BALICCO, membre du Syndicat Monégasque des Grossistes en Alimentation, l'explique par l'intensification de la concurrence étrangère. Il dénonce l'absence de réciprocité et le déséquilibre des droits: "Pour vendre en France, nos sociétés sont

TRAVAIL TEMPORAIRE - CONSEIL EN RECRUTEMENT



**DEPUIS PLUS DE 30 ANS
nous sommes partenaires des plus
grandes enseignes dans les secteurs**

**Bâtiment, Bancaire, Informatique, Télécom,
Nouvelles Technologies, Shipping, Tourisme,
Hôtellerie, Restauration.**

www.mimonaco.mc

20, avenue de Fontvieille - 98000 Monaco - tél. +377 92 05 28 11



PROTECSUD



à UTC BIS

MAURICE DELCLAUD
Responsable d'agence
Responsable IEM.APSAD

Avec plus de 20 ans d'expérience, PROTECSUD apporte à ses clients les solutions
Pour maîtriser le risque d'incendie à chacun de ses stades.

Plaquette de Prestations et Produits gratuite sur simple demande.

PRÉVENTION - EXTINCTION - EVACUATION - INNOVATION

Certifié APSAD - NF Service - 14-NF285 - Extincteurs - R.I.A. - Désenfumage - Blocs secours - Colonnes
Signalétique - Plans de sécurité - Formation incendie - Détection incendie - Location Événementiel - Atelier de Dénaturation

Le Castel - 9, avenue Crovetto Frères - 98000 Monaco - Tél. +377 92 05 28 90 - Fax +377 92 05 72 80
maurice.delclaud@fs.utc.com

contraintes d'obtenir des autorisations, alors que de nombreuses entreprises étrangères viennent vendre directement à Monaco sans obstacle administratif".

Pour cette même raison, il exprime des inquiétudes pour 2015, d'autant plus que le secteur devra supporter les travaux à l'Hôtel de Paris: "La fermeture d'un restaurant ne nous impacte généralement pas, puisqu'il est le plus souvent remplacé par un autre restaurant. Mais la baisse du nombre de nuitées impacte tout le monde."

Dans cette situation, les négociations de Monaco avec l'Union européenne sont attendues avec circonspection. "La Principauté est un petit marché, et il faut défendre les petites entreprises qui la font vivre", conclut-il.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

"L'année 2014 a été marquée par la montée en puissance du numérique", explique Jean-Philippe CLARET, Président de la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies.

En Europe, une nouvelle réglementation sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques

au sein du marché intérieur de l'U.E. a été mise en place le 23 juillet. À Monaco, à l'initiative de la Chambre, la Fédération de l'ILM, du Stockage et de l'Archivage, l'Association des Directeurs Informatiques de Monaco, DataCenterMonaco et EuroCloud Monaco ont créé le Groupe de Travail sur l'Économie Numérique et rédigé ensemble un guide des bonnes pratiques du numérique à l'usage des entreprises et des administrations. "Il s'agissait de dresser un état des lieux de la situation et de proposer des solutions pratiques en matière de signature électronique, d'horodatage, d'archivage électronique, de gestion de la preuve, en se basant sur l'exemple concret de la dématérialisation du contrat", rappelle-t-il.

Aujourd'hui, il constate un développement du secteur. "Si la loi n°1.383 du 12 août 2011 sur l'économie numérique a constitué le premier pas décisif, la publication en novembre dernier du guide du numérique du GTEN a contribué à faire bouger les choses. Dans les métiers de base représentés au sein de la Chambre (dématérialisation, archivage électronique, Cloud...), les demandes sont en hausse. Cela a créé une nouvelle dynamique en termes de services, de formations à ces nouvelles méthodes de travail, et de nouveaux produits", explique-t-il.

Dans ce cadre, les prochaines années sont appréhendées avec un certain optimisme par Jean-Philippe CLARET: "Les Ordonnances

Souveraines, très attendues par les acteurs économiques, permettront d'entrer dans la phase opérationnelle du numérique. Monaco disposera alors de tous les atouts pour réussir sa transition du tout papier au tout numérique. Avec à la clé d'énormes avantages en matière de limitation de l'impact environnemental, de gain d'espaces et de temps, de réductions des coûts...".

INTÉRIM

En 2014, le secteur de l'intérim a enregistré une progression globale cependant marquée par de nombreuses disparités selon les secteurs d'activités.

"Notre objectif premier, et notre valeur ajoutée, est d'apporter majoritairement aux entreprises de la principauté, tous secteurs d'activités confondus, des solutions globales en gestion des ressources humaines. Nous accompagnons également dans la recherche d'emploi une partie des salariés concernés par la fermeture de plusieurs entreprises du secteur industriel", explique Renaud DURAND, Président du Syndicat des Entreprises de Prestations de Services et de Personnel Intérimaire. Conséquence directe: l'intérim est extrêmement sensible aux évolutions des autres secteurs.

Le secteur le plus porteur a été celui du bâtiment avec une double lecture à avoir. Le secteur des grands travaux a généré une forte demande avec notamment les chantiers de la Tour Odéon, de la rénovation de l'Hôtel de Paris, de la Petite Afrique, etc... Ces marchés attirent cependant pour certains des entreprises sous-traitantes étrangères qui utilisent les services des entreprises d'intérim monégasques avec une limite en termes de gestion de risques financiers. Au-delà de ces marchés, l'activité du secteur bâtiment a eu tendance à ralentir dans la rénovation et plus globalement au niveau du second œuvre.

Le secteur des activités de production industrielle, historiquement consommateur de main d'œuvre intérimaire, s'est situé dans la continuité des années précédentes, avec une baisse des effectifs intérimaires au rythme programmé de plans sociaux et fermetures stratégiques anticipées par certains groupes. "Sur les prochains mois, pas moins de cinq fermetures d'entreprises du secteur industriel se profilent qui impacteront indirectement et négativement notre profession", rappelle Renaud DURAND. D'autres restructurations ont également touché les secteurs pétroliers et technologiques des télécoms.

Le marché des PME-TPE reste lui particulièrement dynamique produisant une activité de recrutement sur des postes de secteur tertiaire comprenant les milieux de la finance/comptabilité, de l'assistantat bilingue ou trilingue, du commerce, etc...

IMMOBILIER

Si le marché de l'immobilier a connu une année 2014 dynamique, les Membres du Conseil d'Administration de la Chambre Immobilière Monégasque sont cependant confrontés à des difficultés spécifiques.

Michel Dotta, Président de la Chambre, explique

SOMMAIRE

DOSSIER

Coup de projecteur sur l'économie monégasque

p. 1 à 6

CAHIER JURIDIQUE

Le Diplôme d'Université de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque

p. 7 à 10

LE BILLET ÉCO

Monaco : la reconquête des espaces

p. 11

LA FEDEM VOUS INFORME

p. 12

VIE SYNDICALE

p. 14

INDICES SOCIAUX

p. 16

que le secteur rencontre actuellement deux problèmes majeurs: "Une hausse des prix importante souvent alimentée par des marchands de biens, et un manque de produits à la vente dans le neuf, de nombreux promoteurs préférant, à juste titre, conserver les appartements qu'ils ont construits si leur situation le leur permet."

Les Membres ont également exprimé leurs craintes pour l'avenir. Tout d'abord, la faible croissance de l'Union Européenne et l'évolution de la situation en Russie laissent présager des années 2015-2016 qui peuvent s'avérer très difficiles.

Ensuite, ils s'inquiètent fortement des conditions de construction du nouveau quartier sur la mer: "Ils craignent que l'Etat, par l'intermédiaire de l'Administration des Domaines, bénéficie d'une grande partie des constructions et que le reste des appartements soit vendu à des prix réservés à une poignée d'investisseurs étrangers privilégiés", résume Michel DOTTA.

ASSURANCE

Dans le secteur de l'assurance, ces dernières années, et en l'occurrence 2014, ont été difficiles.

Selon Alain SACCONE, Président de la Chambre Monégasque de l'Assurance, plusieurs facteurs expliquent cette situation: "D'abord, la concurrence est de plus en plus rude. Les médias, les associations de consommateurs, le législateur, et parfois même notre profession, poussent à faire jouer la concurrence. Les clients sont de plus en plus regardants sur le montant des primes qui devient la priorité n°1 au détriment des garanties offertes. Cette approche peut cependant s'avérer hasardeuse et extrêmement préjudiciable en cas de sinistres." Un phénomène qui s'exerce aussi en matière de risque automobile où les professionnels du secteur sont concurrencés par de nouveaux arrivants, tels que les



MONACO INFORMATIQUE SERVICE

PLUG N'WORK

VOTRE SOLUTION INFORMATIQUE PLUS ÉCONOMIQUE

Web, infrastructure, e-commerce... Les experts Monaco Informatique Service mutualisent leurs talents pour vous proposer une solution informatique sur mesure.

Conseil, Délégation et Intégration à Monaco pour Monaco.

15, rue Honoré Labande ■ Les Gêmeaux ■ 98000 Monaco
Tél. : +(377) 97 97 30 20
contact@monacoinformatiqueservice.mc
www.monacoinformatiqueservice.com

www.Obsea-Monaco.com

constructeurs qui offrent l'assurance dans le package "Achat" d'un véhicule. "Même si l'on ressent moins cela à Monaco", précise-t-il. A cela s'ajoutent les départs de diverses entreprises de la Principauté et les plans sociaux qui enlèvent de la matière assurable, tant au niveau des garanties dommages aux biens, que de la couverture des accidents du travail, les garanties de santé et de prévoyance.

Et Alain SACCONNE de rappeler que la place monégasque de l'assurance n'est pas extensible à souhait, du fait notamment de l'exiguïté du territoire. "L'arrivée de nouveaux intervenants agréés par les autorités monégasques n'est pas sans compliquer la tâche des Cabinets déjà existants, sans pour autant apporter un service supplémentaire aux assurés, les produits proposés étant généralement les mêmes que ceux commercialisés par les professionnels déjà établis. Cette situation est vouée à se dégrader si le nombre d'intermédiaires d'assurance en Principauté n'est pas contenu." Reste la question de la concurrence européenne. "Les Cabinets pouvant être amenés à travailler et à couvrir des risques dans l'U.E. sont des Cabinets de Courtage, et il est plus simple pour eux, face à la complexité de la législation européenne d'une part, et aux exigences de territorialité des Compagnies d'Assurance d'autre part, de créer des entités dans le pays où ils désirent travailler. A l'opposé, certaines structures d'assurance étrangères ne manquent pas, sans y être installées, d'intervenir sur des biens assurables en Principauté, notamment dans le cadre de programmes d'assurances nationaux, voire internationaux."

Aussi, le Président rappelle que les Assureurs, Agents et Courtiers de la place monégasque peuvent répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et particuliers, et lance un appel: "Ne l'oublions pas, ce sont les entreprises monégasques qui génèrent de la valeur ajoutée pour le pays".

COMMERCE

"Il ne faut pas prendre le commerce dans son ensemble, mais plutôt distinguer les quartiers et les types de commerce", insiste Nicolas MATILE-NARMINO, Président de l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco: les évolutions des secteurs du commerce de gros, de détail et de luxe sont en effet contrastées, ce que ne montrent pas les chiffres globaux généralement publiés.

En 2014, si le secteur du luxe a bénéficié de l'arrivée de grandes fortunes, le commerce de détail a quant à lui connu une double évolution avec une chute de la clientèle, heureusement compensée par une augmentation du panier moyen. Le début de l'année a été positif, mais le secteur a connu un très fort ralentissement à partir de juin. La baisse de fréquentation de la clientèle russe a été fortement ressentie. "De plus, la raréfaction des charters à Monaco et en France, conséquence directe de la hausse de la TVA, a négativement impacté

de nombreux commerces", ajoute-t-il. Pour les prochaines années, le secteur craint bien sûr le contrecoup des travaux de la SBM, mais en attend beaucoup: "De même que la rue Caroline a souffert pendant ses travaux mais bénéficie maintenant d'un superbe espace de vente, le quartier du Casino offrira dans cinq ans un cadre exceptionnel qui profitera à tous."

Nicolas MATILE-NARMINO explique que seule une stratégie à long terme permettra de développer le commerce à Monaco. "Il faut définir des quartiers commerçants bien délimités, avec leurs animations spécifiques". La transformation de l'actuel Office du Tourisme, point de liaison stratégique entre le Casino et les Moulins, permettrait notamment d'installer une grande enseigne qui serait un formidable pôle d'attraction.

D'autres évolutions sont aussi à étudier: le Président remarque notamment que la Principauté ne dispose pas d'une offre adaptée aux quarante mille pendulaires et que l'orientation actuelle vers le grand luxe pourrait être complétée par l'intégration de moyen-haut de gamme.

"Le secteur du commerce vit actuellement une mutation complète de son business model, avec l'intégration de la stratégie Internet en complémentarité avec les boutiques physiques. Pour s'adapter, Monaco doit avoir une vision à long terme", conclut-il.

MODE

En 2014, les résultats du secteur du textile ont été mitigés, avec un recul des ventes en début d'année et un redémarrage au deuxième trimestre. Le luxe, quant à lui, semble entrer dans une phase de maturité et de stabilisation, et c'est le secteur des accessoires qui est resté le plus dynamique.

Federica NARDONI SPINETTA, Présidente de la Chambre Monégasque de la Mode, synthétise: "2014 a confirmé les prévisions négatives du début de l'année. Il y a eu une diminution importante de la clientèle russophone qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires. Pour la septième année consécutive, le marché du textile-habillement a vu ses ventes reculer". Le début 2015 a confirmé cette tendance, et les prévisions pour l'été sont également mitigées. Le secteur de la mode se caractérise par une très forte concurrence sur des produits qui ne sont pas de première nécessité: "Les consommateurs recherchent de plus en plus le meilleur produit au meilleur prix, il faut donc toujours innover". Aussi les entreprises du secteur du luxe misent sur l'export (Asie, Etats-Unis) et sur Internet. "Les marques réagissent avec le développement de nouvelles stratégies de croissance: boutiques éphémères (Pop-Up Shops) dans les villes les plus importantes, collections capsules à petites quantités, événements pour le lancement des nouveautés en parallèle aux Expositions d'Art, ventes multicanales...", précise-t-elle. La Présidente considère toutefois que nous sommes en présence d'une

mutation du marché, pas nécessairement d'une désaffection. "Ces sept ans de recul, en définitive, n'auront été difficiles que pour les moins adaptés", conclut-elle.

HORLOGERIE & JOAILLERIE

Claude CARDONE, Président de la Chambre Monégasque de l'Horlogerie et de la Joaillerie, fait le point sur l'année écoulée :

"2014 a été moins mauvaise que prévu grâce à de grosses ventes qui ont tiré le marché vers le haut et ont globalement permis aux professionnels du secteur de réaliser une année correcte".

Le Président explique qu'il faut distinguer deux types de sociétés parmi la cinquantaine d'enseignes exerçant en Principauté: "Les commerçants intra-muros, qui travaillent exclusivement en Principauté, ne rencontrent pas les mêmes problématiques que ceux qui ont développé une activité tournée vers l'international, notamment vers l'Europe". Conséquence: un avenir qui ne s'annonce pas sous les mêmes augures. "Nous sommes optimistes pour les sociétés exportatrices du secteur", explique-t-il, "car le marché européen amorce une certaine reprise, plus

particulièrement en France et en Italie. La baisse de l'euro et la chute des prix du pétrole, sont des signes laissant entrevoir de bonnes perspectives de progression". En revanche, du côté des commerçants qui exercent une activité locale, la crainte de subir de plein fouet les répercussions des travaux en cours à Monte-Carlo est bien présente. Au vu des résultats très tendus du premier trimestre 2015, une baisse de fréquentation est d'ailleurs attendue. Selon Claude CARDONE: "Avec tous ces chantiers, tous les facteurs sont réunis pour confirmer que cela ne va pas aller en s'arrangeant et que les clients risquent de ne pas être au rendez-vous pour la saison qui débute normalement en juin".

Cette même distinction se retrouve face aux négociations avec l'Europe mais avec un impact opposé: si les professionnels travaillant localement ne devraient pas être pénalisés, les entreprises exportatrices sont particulièrement inquiètes. "Aujourd'hui, elles sont soumises à la législation française et aux douanes françaises lorsqu'elles exportent et ne rencontrent pas de difficultés particulières. Mais avec ces négociations, c'est toute la politique d'exportation qui est susceptible d'être remise en question. L'avenir est donc très flou puisque nous ne savons pas à quoi nous nous exposons concrètement et les conséquences que cela pourra avoir sur l'activité", conclut-il.



SUCCURSALE
Monaco
Adresse d'exception

Services d'exception

GESTION PRIVÉE - PERSONAL BANKING
Un service confidentiel et personnalisé, s'appuyant sur une large gamme de produits adaptés à chaque objectif patrimonial.

BANQUE COMMERCIALE - CORPORATE BANKING
Tous les services dédiés aux entreprises d'une grande banque régionale.

MONACO MONTE-CARLO
Monte-Carlo Palace
3-9 boulevard des Moulins
98000 Principauté de Monaco
Tél. +377 92 16 57 57
Fax +377 92 16 57 50

MONACO GRIMALDI
57 rue Grimaldi
98000 Principauté de Monaco
Tél. +377 92 16 57 00
Fax +377 97 70 55 45

MONACO FONTVIEILLE
14 quai Jean-Charles Rey
98000 Principauté de Monaco
Tél. +377 92 16 57 10
Fax +377 97 70 55 44

www.banquepopulaire.mc
serge.crouzet@bpcsa.fr

BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
BANQUE & ASSURANCE
www.cotedazur.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE

DÉCORATEURS-CONCEPTEURS

Alain DEVERINI, Président du Syndicat Monégasque des Décorateurs Concepteurs, décrit un marché sinistré. Il remarque qu'aucune commande ou étude n'a été sollicitée par le Gouvernement Princier depuis 1999 et qu'il n'y a pas non plus eu de commande émanant de grosses sociétés monégasques en 2014.

Pour Alain DEVERINI, la principale raison de cette situation réside dans forte implantation à Monaco de prestataires étrangers, avec des conséquences négatives : "Au-delà de la perte directe de TVA, il faut aussi prendre en compte l'absence de structure ou d'organisation réglementant la situation, ce qui a notamment une incidence au niveau des assurances...". Il souligne également le manque de définition claire dont souffre la profession. Heureusement, les entreprises du secteur ont su s'internationaliser, notamment en Europe.

Pour 2015, l'objectif est de mieux faire connaître les prestations que peuvent offrir les décorateurs-concepteurs, afin d'améliorer leur visibilité en Principauté. Alain DEVERINI souhaite à ce titre se rapprocher du Gouvernement Princier pour discuter des spécificités du secteur et de ses dysfonctionnements.

ENERGIES RENOUVELABLES

L'année 2014 aura été riche pour le secteur de l'énergie renouvelable, avec l'essor de la Chambre syndicale qui intègre maintenant l'écologie et le développement durable et a changé de nom : "Chambre de l'Energie Renouvelable et de l'Ecologie de Monaco" (CEREM).

Son Président, Eric VILLALONGA, explique que le marché actuel des membres du syndicat est international, hors Europe où les législations sont trop changeantes pour offrir la stabilité nécessaire aux investissements. À Monaco, les volumes sont encore insuffisants, mais le potentiel est extraordinaire.

"Une grande partie de la capacité en production d'électricité pourrait être autonome en Principauté", précise-t-il. En effet, Monaco bénéficie à la fois de sa situation géographique, de l'implantation des sociétés membres de la Chambre qui apportent un véritable savoir-faire, et d'une aura internationale d'implication dans l'écologie et le développement durable. La nouvelle extension en mer offrira l'opportunité de mettre en application ces forces.

Aussi Eric VILLALONGA est optimiste pour

les années à venir. De quatre membres à sa création, la Chambre prévoit de rassembler bientôt 15 sociétés spécialisées. Les besoins sont là et la Principauté, à la fois hors et dans l'Europe, est un excellent tremplin pour le développement du marché. "Je suis plus que persuadé que nous allons créer de l'emploi à Monaco", conclut-il.

PROPRETÉ

Pour Vincent PALMARO, nouveau Président du Syndicat Patronal Monégasque des Entreprises de Propreté (SPMEP), l'année 2014 a été marquée par une certaine stabilité, conséquence d'une évolution lente de la situation économique.

Ces résultats positifs, mais faibles, s'expliquent notamment par les fermetures d'entreprises du secteur industriel qui impactent sérieusement les secteurs des services, en particulier celui de la propreté. Par ailleurs, certaines entreprises semblent estimer que les marchés se déroulent suivant des logiques difficiles à appréhender.

Le Président remarque que parmi les adhérents du Syndicat : "Un sentiment de prudence domine la vision du futur parce qu'aucun signal ne permet d'espérer une croissance importante et des résultats meilleurs à court terme".

Les négociations qui ont débuté entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne sont sources de craintes fortes pour le moyen et long terme. Les principales interrogations concernent la liberté d'installation : "Une installation massive de sociétés étrangères déstabiliserait-elle l'économie locale ?". Il se pose également la question de la sauvegarde des spécificités monégasques non constitutionnelles et/ou n'ayant pas un support législatif. Vincent PALMARO souligne également les risques liés à un manque de réciprocité entre les sociétés monégasques et les sociétés étrangères, notamment françaises et italiennes. Les risques liés à l'aboutissement des négociations pourraient provoquer la délocalisation de certaines entreprises exportatrices, dont les conséquences conduiraient à un tsunami économique pour les marchés, notamment ceux de la propreté.

Il conclut : "Notre Syndicat estime que le déroulement de ces négociations devrait être très souvent émaillé de consultations avec le terrain, c'est-à-dire avec les entreprises".

entre Monaco et la France, la DREAL a exprimé son opinion aux transporteurs monégasques qu'ils n'avaient plus le droit de travailler en France".

En attendant l'issue des négociations, les exemples d'entraves se multiplient : "En 2008, une des sociétés membres du Syndicat avait demandé et obtenu un récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par la route de déchets, qui lui a permis de transporter sur le territoire français des déchets dangereux et non dangereux pour une période de cinq ans. En 2013, elle a sollicité le renouvellement, qui lui a été refusé par la France du fait de la non appartenance de Monaco à l'U.E. alors même que cette autorisation avait permis à la société monégasque de conclure des contrats importants. L'entreprise se retrouve donc en difficulté pour honorer ses engagements".

Et d'évoquer un autre cas éloquent : celui d'une société monégasque de transport contrainte de freiner l'activité qu'elle avait développée en Italie, laquelle affichait pourtant une nette progression, en raison d'un manque d'autorisations annuelles de voyages. "Malgré elle, la société a dû sous-traiter ses prestations auprès de transporteurs italiens. Pour l'entreprise, cette perte d'exploitation découle de la distorsion des autorisations annuelles de transport entre Monaco et l'Italie", déplore-t-il.

Philippe ORTELLI dénonce aussi les attaques récentes dont les transporteurs monégasques ont récemment fait l'objet dans la presse française spécialisée, dans laquelle le Président de l'OTRE PACA, l'Organisation des TPE & PME du Transport Routier, a notamment affirmé "qu'un millier de plaques monégasques exercent dans les TP et les TRM (...). Il s'agit de transport 100% illégal". Pour Philippe ORTELLI : "Ces allégations sont infondées et traduisent une profonde méconnaissance de la réalité économique des sociétés monégasques de transport. Sait-on en France qu'un accord bilatéral entre la France et Monaco existe depuis près de 50 ans ? Sait-on aussi qu'un salarié payé au SMIC coûte à Monaco, charges comprises, plus de 300 € de plus par mois qu'en France ? Sait-on enfin qu'à Monaco, au 31 décembre 2013, le secteur du transport représentait 1 979 emplois, dont 1 248 occupés par des personnes de nationalité française ?".

SHIPPING

"Le secteur du transport maritime est très diversifié et marqué par des disparités selon ses différents segments d'activités", explique Manfredi LEFEBVRE D'OIDIO, Président de la Chambre Monégasque du Shipping.

"Notre Chambre, qui réunit 35 opérateurs du transport maritime (armateurs, gestionnaires de flottes, affréteurs, courtiers, agents, conseillers, experts en droit maritime), est représentative de tous les aspects du secteur. Leurs problématiques divergent. Si dans le transport pétrolier, la situation s'est améliorée, les compagnies pétrolières souffrent

TRANSPORTEURS

2014 aura été difficile pour les transporteurs monégasques, en conséquence directe d'une évolution négative des contraintes réglementaires.

Philippe ORTELLI, Président du Syndicat Patronal des Transporteurs Publics de Marchandises, Voyageurs et des Activités de Transport de la Principauté de Monaco, l'explique : "Au mépris de l'accord bilatéral qui organise le transport routier international, de voyageurs et de marchandise conclu le 9 juillet 1968

S'IMPLANTER - SE DÉVELOPPER - CULTIVER SON RÉSEAU



BIENVENUE DANS LE CLUB DES ENTREPRISES

CHAMBRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONACO

En adhérant à la CDE, plus de 400 entreprises monégasques ont déjà choisi de s'appuyer sur nos services et nos réseaux d'affaires à Monaco et dans le monde entier. - ADHÉRER : dsa@cde.mc

En contactant la CDE, les investisseurs bénéficient de notre parfaite connaissance de la Principauté et de nos synergies avec l'ensemble de ses acteurs économiques publics et privés. - INVESTIR : ip@cde.mc

CDE ICC MONACO
+ 377 97 98 68 68
www.cde.mc

de la baisse tendancielle des prix du pétrole qui amènent les majors à reconsidérer leur participation dans certains gros projets. Dans le transport de matières sèches (céréales, minerais, métaux...), les prix se sont par contre stabilisés début avril après avoir atteint en février leur plus bas niveau depuis 25 ans. Le segment de la croisière continue quant à lui de progresser”.

Pour l'avenir, le secteur devra faire face à de profondes mutations réglementaires, technologiques et environnementales. “Avec l'application des nouvelles technologies au transport maritime, les navires du futur ambitionnent d'être toujours plus propres et plus intelligents. Ces avancées technologiques s'inscrivent de façon croissante dans le respect de l'environnement mais imposent de gros investissements”, note-t-il. Il évoque également le développement des nouvelles énergies, tel que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL). “Dans la croisière et le transport par conteneurs, nous allons vers des navires toujours plus grands, surtout pour le transport de GNL dont la demande a presque doublé depuis le milieu des années 90 et devrait continuer à augmenter”.

À Monaco, le shipping représente déjà 4% du PIB. Comme l'indique le Président : “La Principauté a une longue tradition maritime. Depuis sa création en 2006, notre Chambre agit en faveur de la promotion de Monaco comme haut lieu du shipping à l'international. Grâce à sa stabilité politique, à la qualité de son environnement socio-économique et à sa proximité avec les capitales européennes, le pays constitue une place idéale pour accueillir des compagnies de shipping, plus particulièrement des sociétés de gestion ou spécialisées dans l'investissement maritime”. Dans ce but, la Chambre entretient un dialogue régulier avec les Autorités Monégasques afin de créer les conditions nécessaires pour attirer de nouvelles compagnies maritimes. “Pour inciter de nouvelles compagnies à s'établir ici et faciliter leur installation, la création d'une Shipping Tower, bâtiment dédié aux opérateurs du transport maritime, a été envisagée. À plus long terme, la mise en place d'un pavillon maritime monégasque, dont le prestige rejaillirait sur le pays, fait aussi partie des projets de la Chambre”, précise-t-il. La

Chambre a par ailleurs mandaté une étude sur l'impact socio-économique du shipping en Principauté, dont les résultats, livrés en mai, permettront de mieux cerner la réalité d'un secteur trop souvent méconnu.

COMMUNICATION

2014 a été une année assez mouvementée pour le secteur de la communication.

Francesco CAROLI, Président du Syndicat Monégasque des Professionnels de la Communication (SYCOM), explique: “L'ouverture croissante des marchés génère de nouvelles opportunités pour nos entreprises à l'international”.

Mais cette ouverture n'a pas que des avantages. “Des sociétés étrangères viennent ici, utilisent l'image de Monaco en s'affranchissant des démarches administratives auxquelles sont contraintes les entreprises locales, puis repartent. C'est notamment le cas dans l'événementiel”, déplore-t-il.

Même constat dans l'édition où certains magazines à vocation commerciale sont distribués sur le territoire alors qu'ils ne bénéficient pas toujours des autorisations nécessaires.

Aussi, le Président met l'accent sur la nécessité de garantir des règles de droit équitables, seules à même de permettre une juste concurrence sans distorsion préjudiciable aux entreprises monégasques. D'autant plus que celles-ci ont des atouts à faire valoir et ont su miser sur la qualité et la valorisation du savoir-faire local pour préserver leur activité.

Pour l'avenir, il se veut optimiste: “Monaco est un petit pays, mais une grande économie, diversifiée et créatrice d'emplois. Notre secteur est très sensible aux fluctuations économiques et doit bénéficier de la bonne santé du pays”. Le label “100% monégasque”, qui devrait être bientôt officialisé, et la deuxième édition de l'Agenda Officiel du SYCOM, parue en début d'année, vont dans ce sens.

Les négociations avec l'Union Européenne sont par ailleurs accueillies avec prudence. Francesco CAROLI rappelle que la situation actuelle

est parfois pénalisante pour les entreprises monégasques et cite comme exemple l'impossibilité de vendre par le biais d'Internet en utilisant les services de plateformes de paiements de sites en ligne comme PayPal, à partir de Monaco: “En septembre dernier, les services PayPal ont été rendus accessibles aux particuliers acheteurs en passant par PayPal Singapour, mais ils ne le sont pas encore pour les vendeurs, particuliers et professionnels”.

Il faudra aussi que ces négociations ne remettent pas en cause les équilibres économiques.

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Le marché de la prévention et de la sécurité reste stable, et 2014 a été une année

équivalente à 2013 rapporte Georges SANGIORGIO, le Président du Syndicat Monégasque des Entreprises de Prévention et de Sécurité.

Deux constats s'imposent: Monaco constitue un marché délimité, les prestataires monégasques n'ayant pas le droit d'intervenir à l'étranger, et il n'y a pas d'une année à l'autre de transformation majeure. “En permanence des commerces ferment quand d'autres ouvrent, des sociétés déposent le bilan

quand d'autres se créent, et ces évolutions n'impactent pas la taille de notre marché”, précise-t-il.

Georges SANGIORGIO exprime cependant deux craintes pour les années à venir. Tout d'abord, il s'inquiète du risque d'annulation de manifestations pendant la durée des travaux de l'Hôtel de Paris. “L'exposition de bijoux qui a lieu chaque été dans la Salle Empire, et qui constitue pour nous un marché important, sera-t-elle poursuivie pendant ces quatre années? Sera-t-elle déplacée?”, s'interroge-t-il.

Ensuite, il insiste sur la disparité de traitement entre les entreprises françaises de sécurité, qui interviennent en Principauté, et celles monégasques, qui n'ont pas le droit de dépasser les frontières. “Monaco est un marché restreint, où nous sommes confinés”, rappelle-t-il.

Analysée secteur par secteur, la situation économique apparaît beaucoup plus contrastée que ne le montrent les chiffres globaux. C'est le signe que la Principauté est en pleine mutation économique et qu'elle devra se réinventer pour poursuivre sa réussite. Dans ce cadre, les négociations avec l'U.E. seront déterminantes pour l'avenir.

15 ans d'expertise
dans les télécoms, l'informatique, le réseau

SÉCURITÉ RÉSEAUX TÉLÉPHONIE IP COURANT FAIBLE

COMMUNICATION UNIFIÉE SUPERVISION INFORMATIQUE DATACENTER

MAINTENANT C'EST AUSSI L'IMPRESSION NUMÉRIQUE

PUBLIPOSTAGE & PERSONNALISATION DE DOCUMENTS PAR TRAITEMENT DE DONNÉES VARIABLES

GS

GRAPHIC SERVICE

IMPRIMEUR À MONACO

IMPRIMÉUR DEPUIS 1980 LABELISÉ DEPUIS 2007

CERTIFIÉ DEPUIS JANVIER 2013

CERTIFIÉ DEPUIS JANVIER 2013

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

ACCÉDEZ RAPIDEMENT À TOUTS LES CONTACTS GS AVEC VOTRE SMARTPHONE ET UNE APPLICATION STANDARD PERMETTANT DE LIRE LES CRYPTOGRAMMES DE TYPE FLASHCODE, DATAMATRIX OU MOBILETAG...

RETROUVEZ-NOUS SUR facebook

GS Communication S.A.M.
9, avenue Albert II - MC 98000 Monaco
T +377 92 05 97 97 - F +377 92 05 93 91
info@gemoneco.com - www.gemoneco.com



LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU DROIT SOCIAL MONÉGASQUE

Dans l'attente de décisions judiciaires importantes, le cahier juridique consacré au licenciement économique est reporté. Nous saisissons cette opportunité pour vous présenter la toute nouvelle Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque et le Diplôme d'Université qu'elle met en place, en partenariat avec l'Université de Montpellier I, pour transmettre la connaissance d'un droit particulier et méconnu.

OBJECTIFS

L'article 2 des statuts de l'Association définit précisément son objet : *"en Principauté de Monaco, la préparation, l'organisation et la diffusion d'un enseignement, y compris la formation professionnelle continue dans les domaines du droit du travail et du droit social monégasques et la délivrance d'un Diplôme d'Université afférent en partenariat avec une université et dans le respect de l'autorisation gouvernementale délivrée pour cet enseignement."*

Elle a été constituée conformément à la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 (article 7) relative aux associations et fédérations d'associations, suivant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009. Son Excellence M. le Ministre d'État a délivré récépissé de la déclaration de l'association reçu le 10 juillet 2013, lequel a ensuite été publié au Journal Officiel de Monaco le 20 septembre 2013. Le siège social de l'Association est situé au 20, avenue de Fontvieille, à Monaco. Ses moyens d'action consistent notamment en subventions, publications, conférences, cours ou partenariats publics et privés...

Cette création est le résultat de longues démarches entreprises par la FEDEM et par des juristes avertis et convaincus, Monégasques et Français, pour faire connaître et reconnaître le droit social monégasque et ses spécificités. Droit vivant et original, construit autour de textes épars et non codifiés, et surtout d'une jurisprudence abondante et riche d'enseignements, il est encore trop souvent méconnu des acteurs économiques.

Le Conseil d'Administration de l'Association est composé de trois membres fondateurs : M. Philippe Ortelli, M^{me} Corinne Bertani, M. Jean-Franck Bussotti, et de deux conseillers : M. Laurent Anselmi et M. Xavier de Sarrau.

LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Pour réaliser ses objectifs, la première action de l'Association a été la création d'un Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, qui permettra l'acquisition de la pratique de ce droit et assurera une actualisation des connaissances et des pratiques.

Dans ce but, l'Association s'est rapprochée de l'Université de Montpellier, une des plus anciennes du monde, formellement fondée en 1289 mais dont l'histoire remonte à l'Empire Romain, et reconnue comme une référence en matière de droit social. Des liens privilégiés ont aussi été tissés avec l'Université de Nice.

En juillet 2014, l'Association a déposé le projet d'enseignement auprès de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le 23 juillet, elle a signé avec l'Université de Montpellier I une Convention Cadre pour organiser en

commun le diplôme, et le 31 décembre 2014, l'Arrêté Ministériel n° 2014-721 en a autorisé la création, après avis du Comité de l'Éducation Nationale.

Ce diplôme est un Diplôme d'Université et non universitaire, mention s'appliquant uniquement aux diplômes nationaux français (licence, master). Il s'agit donc d'un certificat créé et habilité par l'Université de Montpellier I qui fonctionne avec un parcours de formation spécifique mis en place pour répondre à des besoins locaux.



... **Le Diplôme d'Université de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque** (suite)

LES INTERVENANTS

Une quarantaine d'intervenants de grande qualité assureront la formation. Enseignants universitaires ou professionnels, ils proviennent de la Magistrature monégasque, du Département des Affaires Sociales et de la Santé, des Caisses Sociales, du Ministère de la Justice, des facultés de Montpellier, Paris, Nice et Toulon, de cabinets d'avocats réputés, de la FEDEM et du secteur privé (assureurs et conseils juridiques).

Leur objectif est de permettre à une quinzaine d'actifs ou d'étudiants, ayant un niveau bac+4 ou une expérience professionnelle de 5 ans à Monaco, d'acquérir la connaissance nécessaire du droit social monégasque pour satisfaire aux attentes des acteurs économiques de la Principauté.

Le 9 octobre 2014, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque a animé une réunion d'information en présence de M^e Paul-Henri Antonmattei, Avocat associé au cabinet Barthelemy Avocats, Professeur à l'Université de Montpellier, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique; M^e Jacques Barthelemy, Avocat Conseil

en droit social honoraire et ancien Professeur associé à l'Université de Montpellier I; M. Jean Billon, Conseil Juridique à Monaco; M. Éric Bessi, Directeur du Travail; M^{me} Marina Ceysac, Conseiller auprès du Directeur des Services Judiciaires; M^{me} Sophie Vincent, Chef du Service de l'Emploi; M^{me} Pascale Pallanca, Inspecteur Principal du Travail; M. Jean-Jacques Campana, Directeur des Caisses Sociales Monégasques; M. Jean-François Landwerlin, Vice-Président du Conseil d'État et Conseiller Juridique auprès du Ministre d'État; M^e Jean-Jacques Gatineau, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation; M^e Olivier Marquet, Avocat-défenseur à Monaco; M^e Medhi Caussanel, Avocat associé au cabinet Barthelemy Avocats; M^e Christian Delplancke, Avocat conseil en droit social à Nice et Chargé d'enseignement à Toulon; M. Gérard Vachet, Professeur des Universités, spécialiste en droit social; M. Xavier de Sarrau, Gérant de la société Gordon S. Blair et Membre du Conseil d'Administration de l'Association et M. Thierry Fougues, Membre de la Chambre Monégasque de l'Assurance.

Cette réunion a permis d'affiner le projet, qui a été largement soutenu par l'ensemble des participants, et de construire les thèmes de formation dans un cadre consensuel et constructif.

La formation s'adresse aux étudiants de niveau Bac+4 et aux actifs disposant de 5 ans d'expérience professionnelle en Principauté. Elle délivre un Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque de l'Université de Montpellier. Son coût, validé avec la Direction de l'Éducation Nationale, est de 600 € pour les étudiants en formation initiale et de 3 300 € pour les stagiaires en formation continue. Les premiers cours commenceront en septembre 2015.



De gauche à droite : M. Éric Bessi, M^e Medhi Caussanel, M. Xavier de Sarrau, M^e Paul-Henri Antonmattei, M^e Jean-Jacques Gatineau, M^e Olivier Marquet, M. Philippe Ortell, M. Jean-François Landwerlin, M^{me} Marina Ceysac, M. Thierry Fougues, M. Gérard Vachet, M^e Christian Delplancke, M. Jean-Jacques Campana, M^{me} Sophie Vincent, M. Jean Billon, M^{me} Pascale Pallanca, M^e Jacques Barthelemy, M^{me} Sophie Bonhomme.

LES THÈMES

L'enseignement sera organisé en 120 heures de cours, sur 20 journées au plus, au travers de 11 modules d'une demi-journée à trois journées chacun, qui couvrent l'ensemble du droit social monégasque :

– **Les sources du droit monégasque** : Éléments de la Constitution; Traités bilatéraux et internationaux; La loi et le règlement en vigueur et sa réglementation d'application; Incidence du cadre constitutionnel sur le droit social; Recours gracieux, recours contentieux et rôle du Tribunal Suprême.

– **Emploi et formation professionnelle** : Le lien entre l'économie et l'emploi; La formation professionnelle; Le contrôle de l'emploi et le formalisme administratif préalable; Les politiques de l'emploi; Le risque pénal.

– **Le contrat de travail** : La loi sur le contrat de travail; Le choix du contrat de travail; La conclusion du contrat; Les clauses essentielles et les autres clauses du contrat de travail; Les modifications du contrat; Les suspensions du contrat de travail; Inaptitude et contrat de travail; Les transferts du contrat de travail; Travail international : les contrats spéciaux, le contrat de travail transfrontalier, détachement et expatriation.

– **La rupture du contrat de travail** : La rupture à l'initiative du salarié; La rupture à l'initiative de l'employeur; Les indemnités et les suites de la rupture.

– **Les rémunérations** : Présentation de la loi sur le salaire; Le montant de la rémunération; Classification et détermination de la rémunération et sa structure; L'assiette des cotisations CCSS/CAR; La protection du salaire.

– **Le pouvoir réglementaire de l'employeur** : Subordination et règlement intérieur.

– **Les conditions de travail** : Principes fondamentaux; Hygiène et sécurité; La durée du travail; Les congés payés, jours fériés et congés spéciaux; Les autres suspensions du contrat de travail.

– **La collectivité du personnel** : Le droit syndical; Les institutions représentatives du personnel; Le fonds social; La négociation collective; Les conflits collectifs.

– **La protection sociale** : Principes fondamentaux; Présentation des Caisses Sociales; Assurance vieillesse; Risque maladie; Prestations familiales ou à caractère familial; Les garanties sur-complémentaires; Maladies professionnelles et accidents du travail; Assurance chômage.

– **Législation monégasque en matière de protection des données nominatives.**

– **Le contentieux** : La tentative de conciliation et l'arbitrage dans les conflits individuels; Compétences matérielle et territoriale; Loi applicable; Aspects procéduraux; Les voies de recours.

Actuellement, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque rencontre l'ensemble des intervenants pour définir avec eux le contenu et les modalités de leurs interventions, dont certaines se feront en binômes complémentaires et seront suivies d'un temps d'échange de type "questions/réponses" avec les candidats, afin de donner un aspect vivant aux cours.

TÉMOIGNAGES

Le MBN a demandé à quelques intervenants et acteurs du Diplôme d'Université d'exprimer leurs attentes et d'expliquer quelle sera leur contribution.



Laurent Anselmi,

Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement, Direction des Affaires Juridiques

"Le principal objectif de ce diplôme est – d'évidence – d'explicitier la spécificité du droit social monégasque qui, s'il emprunte un certain nombre d'instruments au droit français, en diffère grandement tant en termes de quantité que de substance des normes applicables.

Toutefois, l'appréhension de ce particularisme suppose également une connaissance du cadre institutionnel de la Principauté – également très spécifique – que je m'attacherai à présenter aux étudiants."



M^e Paul-Henri Antonmattei,

Avocat associé au cabinet Barthelemy Avocats, Professeur à l'Université de Montpellier, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique

"Permettez-moi, d'emblée, de me réjouir de l'existence de ce D.U. de droit social monégasque, fruit de la collaboration entre l'École de droit social de l'Université de Montpellier et l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque. Initié par M^e Jacques Barthelemy et M. Francis Griffin, ce projet a été relancé avec succès par M. Philippe Ortelli et porté, avec détermination et efficacité, par M^{me} Sophie Bonhomme avec le précieux concours de M. Jean Billon. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour la mise en place de cette nouvelle formation.

Quel bel objectif que de permettre aux acteurs des relations sociales monégasques de mieux connaître un système juridique en constante évolution afin de mieux le pratiquer. Il s'agira de conjuguer enseignements pratiques et réflexions plus fondamentales avec des comparaisons franco-monégasques en raison de la proximité des deux systèmes juridiques.

J'aurai le plaisir d'intervenir sur la négociation collective, le droit syndical et la rupture du contrat de travail en collaboration avec des intervenants monégasques. Que ce D.U., qui se présente sous les meilleurs auspices, nous permette d'enrichir cette collaboration par des colloques et un ouvrage sur le droit social monégasque."



M^e Jacques Barthelemy,

Avocat Conseil Honoraire, Ancien Professeur Associé, Université Montpellier I

"Le droit social prend une place de plus en plus importante dans la gestion des entreprises. Il faut le vivre non comme une somme de contraintes que l'on gère administrativement mais comme un moyen au service de l'optimisation du fonctionnement de l'entreprise ce qui permet de concilier efficacité économique et protection du travailleur, objet premier de ce droit. Il y va de la promotion et la sécurisation de l'emploi.

Dans cette perspective, la création d'un D.U. de droit social monégasque relève d'une exigence d'intérêt général dans la mesure où la politique sociale des entreprises monégasques ne peut qu'être influencée par l'appartenance de la Principauté à un bassin économique lié à une législation différente. Il est dans ces conditions indispensable que les entreprises maîtrisent parfaitement le droit des relations individuelles et collectives de la Principauté ainsi que celui de la protection sociale tant complémentaire que légale.

Le droit social – sous sa double composante droit du travail et droit de la sécurité sociale – est, par ailleurs et de plus en plus, un des éléments des droits fondamentaux et des libertés de l'Homme, qui conditionnent l'épanouissement de la personne, notamment du fait que la rémunération (et les avantages autres que salariaux) sont le moyen de faire vivre une famille, donc en lien avec l'exigence majeure de respect de la dignité, pas seulement la contrepartie à un travail.

La création du D.U. de droit social monégasque ne peut, de ce fait, qu'avoir un retour sur investissement important pour la Principauté."



Jean Billon,

Conseil Juridique

"Lorsque, en 1972, j'ai accédé à mon premier poste de *Directeur du Personnel*, dans une entreprise industrielle de Monaco, la première difficulté dont je me souviens, fut de me constituer une base de connaissances en droit Monégasque. Parlant avec des collègues plus anciens, chefs de personnel en Principauté, j'avais réalisé que cette difficulté était le lot de tous, ou presque.

Plongé dans la réalité du quotidien en usine, je découvrais rapidement les grands préceptes de la Loi. Très vite, je m'étais littéralement focalisé sur l'identification des *faux-amis*, c'est-à-dire de tous les cas où, parce que la loi monégasque *n'était pas explicite*, chacun allait s'inspirer des pratiques en France.

J'étais surpris par cette référence, très répandue à Monaco, à des règles françaises, sous le prétexte d'un prétendu silence du 'législateur Monégasque'. Bien que débutant, je ne pouvais me résoudre à voir la Principauté 'imiter la France', dans des domaines qui confirmaient, dans les pratiques, la préservation de la souveraineté de Monaco. C'est cette souveraineté qui préserve, encore aujourd'hui, l'attractivité de la Principauté, grâce à des règles économiques et sociales réalistes, qui soutiennent l'économie avec l'efficacité qui se vérifie par l'attachement des salariés à la Principauté, conscients de la vitalité du bassin d'emploi qui crée des richesses dans un large rayon aux alentours.

Notre droit social est unique. Protecteur de l'emploi sans affaiblir les entreprises, il se montre suffisamment efficace pour protéger ceux qui viennent participer à notre économie. Par sa simplicité, exempte de bien des redondances, l'environnement social apparaît moins essoufflé et plus réactif que celui qui nous entoure, malgré des soubresauts structurels que l'on n'a pas su ni prévenir, ni guérir.

Entre 2015 et 1972, la disponibilité des règles juridiques et pratiques, l'accès à la documentation et surtout à la jurisprudence, sans l'observation constante de laquelle le droit social ne serait qu'une matière sans vie, ne sont toujours pas au niveau d'un pays démocratique moderne. De grands efforts ont été faits et la modernisation continue. L'on peut espérer que la transparence sera la règle à Monaco, que notamment ceux qui cherchent auront un accès à tout, facilité par les techniques modernes. Là plus qu'ailleurs, le savoir ne peut pas être le privilège de quiconque, ne serait-ce que pour veiller aux effets des évolutions jurisprudentielles sur les pratiques et, aussi, pour veiller à leur cohérence avec les lois en vigueur.

Le projet de Diplôme d'Université, qui entre dans sa phase d'existence réelle, constitue un pas décisif pour la connaissance des spécificités de notre Pays qui peut s'enorgueillir de permettre en permanence l'harmonie entre toutes les activités économiques, dans le respect de l'essentiel pour les salariés, tout en veillant à favoriser les initiatives entrepreneuriales.

Ce Diplôme d'Université, garanti quant à la validité de son contenu par les praticiens en Principauté, et dans sa valeur pédagogique par l'Université de Montpellier, se propose de rendre accessibles et explicites les grandes règles qui font la réussite de la Principauté, qu'il appartient à tous de préserver.

Quarante-trois ans après mes débuts dans les ressources humaines et le droit social, ce Diplôme d'Université va constituer un nouveau moyen d'accès à la connaissance du Droit Monégasque. Le modeste artisan que je suis dans cette belle initiative, se réjouit d'avoir pu apporter à ce projet les fruits de l'expérience accumulée, tant à Monaco qu'en d'autres pays, dans le droit social.

Puisse ce projet s'améliorer au fil du temps, pour devenir un repère pour tous ceux qui, praticiens des ressources humaines en exercice, observateurs avisés, futurs acteurs dans l'économie monégasque, veulent faire vivre un droit social pragmatique, pilier du développement économique de Monaco."

André Garino,

Syndic Judiciaire, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes à Monaco

"Les salariés recrutés en Principauté pour leur compétence en droit social tendent souvent à appli-



... **Le Diplôme d'Université de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque** (suite)

quer la législation française en faisant abstraction des particularités monégasques.

L'objectif de ce diplôme doit donc répondre aux besoins de formation des professionnels impliqués de par leur fonction dans l'économie de la Principauté. L'approche doit donc être opérationnelle et professionnalisante :

- sur le plan législatif, par la parfaite visibilité et connaissance des textes monégasques ;
- et sur le suivi de la jurisprudence, en prenant connaissance des différentes décisions du Tribunal du Travail. En effet, il est nécessaire d'étudier les décisions des juges pour en appréhender la portée et les impacts sur la vie de l'entreprise, et ainsi créer un réel dynamisme sur les particularités monégasques.

Ces nouveaux professionnels pourront alors devenir de vrais acteurs de la vie sociale monégasque."



M^e Jean-Jacques Gatineau,

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation de Paris

"Comme me le disait mon maître Jacques Ghestin, je ne connais pas de meilleure façon d'apprendre une matière que de l'enseigner.

Je ne sais pas, dans ces conditions, si je puis apporter quelque chose au Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, mais je sais bien ce que ce diplôme va m'apporter : outre beaucoup de travail de préparation, la chance de pouvoir approfondir ma science toujours trop limitée du Droit du travail.

Cela étant, il se pourrait que je puisse néanmoins ne pas être totalement inutile pour l'auditoire et apporter l'éclairage particulier du Droit de la cassation à l'analyse de la législation sociale monégasque et de la jurisprudence de la Cour de Révision prise pour son application.

Le prisme du Droit de la cassation permet, en effet, très souvent de mieux comprendre les principes posés par la Cour de Révision et d'éviter les erreurs d'interprétation que même les plus fins analystes commettent parfois."



M^e Olivier Marquet,

Avocat Défenseur à Monaco, Associé de PCM Avocats

"Depuis sa création, il souffle sur le droit social monégasque un esprit qui lui permet de répondre solidement aux exigences et défis posés par la mondialisation des échanges économiques. Plus que jamais, ce droit constitue un facteur d'attractivité et de création de richesse pour la Principauté

de Monaco et pour tous les membres du tissu économique et social. Il convient donc d'en diffuser la connaissance, afin que – et dans le respect de toutes les parties concernées – celui-ci soit correctement appliqué.

J'attends donc de ce diplôme qu'il constitue tout autant un espace de transmission de savoir des enseignants vers les élèves qu'une centrifugeuse d'idées entre des professionnels de différents horizons.

Pour ma part, mon intervention aura pour objet d'une part d'exposer les règles procédurales qui s'appliquent aux contentieux de droit social monégasque et, d'autre part, de traiter la question des relations de travail dans le contexte normatif de la protection des informations nominatives."



Pascale Pallanca,

Inspecteur Principal du Travail

"Sur de nombreuses thématiques, le droit social monégasque a ses spécificités, lesquelles diffèrent souvent du droit français contrairement aux idées reçues.

Aussi, cette formation poursuit-elle l'objectif d'informer notamment les professionnels de la place du particularisme de la réglementation monégasque et des évolutions de sa jurisprudence.

Pour ce faire, trois inspecteurs du travail interviendront sur des thèmes choisis et pourront ainsi échanger de manière pragmatique et concrète avec les participants.

Je me réjouis par avance de l'intervention d'une partie de mon équipe à ces modules de formation, qui s'inscrit dans la continuité du service public rendu aux administrés de la Principauté."



M^e Bruno Siau,

Avocat, Maître de Conférences, Université Montpellier I

"J'interviendrai en tant qu'enseignant-chercheur et praticien spécialiste en Droit social, membre du Laboratoire de Droit social de la Faculté de Droit de Montpellier, lequel est parmi les partenaires ayant contribué à la création du diplôme; comme mes homologues, je participe donc non seulement aux formations dispensées par ce diplôme, mais en outre à l'ingénierie et à la réflexion relative à sa maquette et sa structure, en espérant qu'à terme l'on puisse constituer une force de proposition doctrinale innovante, en vue de faire connaître et faire évoluer le droit social monégasque."



Sophie Vincent,

Chef du Service de l'Emploi de Monaco

"La création de ce Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque est une belle initiative, et je suis très heureuse et flattée de faire partie de cette aventure. Le souhait du Service de l'Emploi est d'être plus proche des entreprises monégasques et du tissu socio-économique local. Ce diplôme y contribuera et facilitera aussi la création de liens entre l'Administration et les acteurs économiques. Outre le fait que les étudiants pourront accéder à la source aux informations concernant notre mission et nos activités, ce diplôme permettra également de mieux faire connaître nos méthodes et notre philosophie de travail. Plus concrètement, mon intervention portera sur toutes les questions liées à l'emploi, au recrutement et à la formation professionnelle en Principauté de Monaco, dans l'objectif de transmettre les bonnes pratiques, stopper les idées reçues et désamorcer les clichés."



Jacques Wolzok,

Vice-Président du Tribunal du Travail de Monaco

"Membre du Tribunal du Travail depuis de très nombreuses années, où se rencontrent dans une excellente collaboration et participation représentants patronaux et syndicaux, permettant ainsi d'élaborer au fur et à mesure des besoins une jurisprudence et de s'adapter, en l'absence souvent de textes, je pourrai intervenir dans le Diplôme d'Université du Droit Social.

Mon implication au Tribunal du Travail m'a permis de relever les failles trop souvent constatées dans les affaires (insuffisance de la preuve en particulier), elles pourraient être effacées par celles et ceux s'intéressant – ils sont de plus en plus nombreux – aux questions relatives au Droit Social Monégasque."

Monaco : la reconquête des espaces

Dès cette année 2015, le constructeur Tesla proposera des automobiles capables de conduire seules dans 90% des situations.

D'ici 2017, les véhicules totalement autonomes commenceront à être disponibles sur le marché et, dès 2020, l'offre grand public sera fournie (Carlos Ghosn, PDG de Renault, annonce 2025).

La question n'est plus de déterminer si de tels véhicules sont possibles, mais de prévoir quand ils seront obligatoires : quand il sera interdit à un humain de prendre le volant sur le réseau routier public.

Video Killed The Radio Star

Cette révolution technologique constituera un choc brutal pour le secteur automobile : les compétences demandées pour les concevoir, construire et maintenir ne seront pas accessibles à tous. Les petits réparateurs disparaîtront probablement et de nouveaux entrants issus du monde informatique (Google, Tesla, la rumeur évoque aussi Apple...) prendront des parts de marché décisives.

Zack Kanter, futuriste et PDG d'un fournisseur automobile, a publié fin janvier un court article où il synthétise sa vision du marché : il y annonce la quasi-disparition du véhicule particulier dès 2030. Ses chiffres sont forts : le nombre de véhicules en circulation aux USA sera divisé par cent (étude PricewaterhouseCoopers), 10 millions d'emplois seront détruits et la population américaine économisera chaque année mille milliards de dollars.

Son raisonnement apparaît évident. Il rappelle tout d'abord que les véhicules particuliers ne roulent que moins d'une heure par jour, que 30% des véhicules en circulation sont justement en train de chercher une place pour s'arrêter, et qu'un américain moyen passe 38 heures par an (quasiment une semaine de travail) dans des bouchons. C'est-à-dire qu'une voiture, qui représente la deuxième source de dépenses pour la majeure partie de la population, n'est qu'une charge inutile plus de 96% du temps.

La fin du véhicule particulier

Pourquoi alors dépensons-nous autant ? La raison objective principale est la nécessité : il faut posséder son véhicule pour avoir la garantie de pouvoir aller d'un point à un autre sans être bloqué par les horaires (et les risques de grève) des transports en commun. En cas d'urgence, c'est même vital.

Mais c'est justement ce que les véhicules autonomes feront mieux que les véhicules individuels : si vous avez la garantie de pouvoir disposer d'un véhicule qui viendra vous chercher en moins de temps que vous n'en auriez mis à rejoindre le parking, qui vous empor-



tera à destination plus rapidement et plus sûrement que si vous aviez pris le volant, et qui vous y déposera sans que vous ayez à chercher où vous garer, aurez-vous encore envie de dépenser autant pour posséder votre propre véhicule ?

Probablement pas : avant même que la conduite humaine soit interdite, nombreux seront ceux qui préféreront utiliser ceux fournis, à la demande, par de nouvelles sociétés gérant des parcs suffisants pour garantir la disponibilité. C'est le futur marché du siècle, celui sur lequel se positionnent déjà des plateformes comme Uber, qui prévoit de remplacer ses chauffeurs par des véhicules 100% autonomes dès 2025.

Temps et espace récupérés

Les avantages sont innombrables. La circulation sera facilitée : moins de voitures sur la route signifiera moins de bouchons, d'autant plus que la fin de la chasse à la place de stationnement fluidifiera le trafic et que les véhicules eux-mêmes gèreront mieux leurs interactions. Enormément d'espaces seront libérés : de nombreux parkings, bien sûr, mais aussi de nombreuses voies de circulation qui n'auront plus besoin d'être aussi larges. Ce gain est tellement important que Google a totalement revu début 2015 son projet de siège social, actuellement principalement couvert de parkings, pour l'ouvrir à la nature en en faisant disparaître l'automobile.

Pour Monaco, le rêve sera devenu réalité. La chute du nombre de véhicules entrants permettra la résorption des célèbres bouchons aux heures de pointe et la Principauté pourra retrouver des espaces dont elle a tant besoin. La vie gagnera en confort et en écologie.

De nouveaux marchés

Il est bien sûr probable que tout le monde ne voudra pas de ce changement. Une voiture particulière est beaucoup plus qu'un simple mais coûteux moyen de transport utilitaire nécessaire. Elle est aussi un excellent support de compétition sexuelle (un homme en photo sera mieux noté par les femmes s'il pose à côté d'une voiture de luxe que sans cet étalage de richesse) et même un formidable moyen d'affirmation

de soi. Par exemple, les chercheurs ont montré qu'elle nous engage émotionnellement : nous percevons les calandres comme des visages porteurs d'émotions ("paréidolie") et choisissons nos voitures en fonction de leurs bouches (grilles), qui expriment la convivialité, et de leurs yeux (phares), qui affirment l'agressivité (Landwehr, McGill & Herrmann, 2011). C'est un phénomène universel (Windhager et al., 2011).

Il faut donc s'attendre à ce qu'une partie de la population refuse de s'uniformiser en perdant une telle extension de soi et les plus riches et les plus puissants réussiront certainement à conserver cette distinction qui apparaîtra de plus en plus comme un privilège. Mais les autres seront beaucoup plus nombreux et ils chercheront des supports de remplacement : le besoin d'affichage existera toujours et beaucoup plus de ressources seront disponibles, l'économie sera totalement repensée. Quelles sociétés sauront en profiter ?

Destruction créatrice

Comme dans toute "destruction créatrice" (selon l'expression de Joseph Schumpeter), il y aura des gagnants et des perdants : ce sont ceux qui auront su s'adapter le plus vite aux nouveaux marchés qui y réussiront le mieux, même si des "Luddites" (qui cherchent à bloquer le progrès) feront tout pour les en empêcher. Le point essentiel est que l'impact économique ne concernera pas que le secteur automobile mais que tout le monde devra s'adapter, pas seulement ceux qui s'occupent d'aménagement urbain et des voies de circulation.

Le progrès est exponentiel et 2025 est très proche : il nous faut dès maintenant réfléchir à comment nous construirons la nouvelle cité plutôt qu'à comment nous sauverons le monde d'hier en phase de disparition.

Philippe Gouillou

Références : Zackkanter.com (23 février 2015) ; Landwehr et al. (2011, doi:10.1509/jmkg.75.3.132) ; Windhager et al. (2011, doi:10.1016/j.evolhumbehav.2011.06.003) ; Lettre Neuromonaco 67.

Notre expérience à votre service



- Déménagements internationaux
International removal
- Garde meuble
Storage facilities
- Emballage
Packing services



- Archivage
Archives services
- Douane
Customs
- Transports internationaux
Internationals Transports

www.smt.mc

"Le Lumigean" 2 boulevard Charles III BP 306 - 98006 Monaco Cedex
Tél : 377 93 30 64 42 / Fax : 377 93 15 99 58 - Email : office@smt.mc

prenons soin de notre avenir



- Nettoyage
- Enlèvement d'encombrants
- Bacs roulants
- Compacteurs - Caissons
- Collectes sélectives
- Toilettes autonomes

Curage 24 h/24 et 7 j/7

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT



12 avenue de Fontvieille
BP 498 - 98012 MONACO CEDEX
Tél. +377 92 05 75 16 • Fax +377 92 05 92 56
www.sma.mc • E-mail : sma@sma.mc

La FEDEM en Assemblée

Le 27 mars 2015, la FEDEM a tenu son Assemblée Générale Ordinaire en présence d'une centaine de représentants des entreprises monégasques adhérentes.

En début de séance, le Président a mis l'accent sur l'accroissement de la FEDEM en 2014, qui s'est traduit par l'adhésion de 25 nouveaux membres. Cette représentativité se renforcera encore prochainement, avec 3 nouveaux syndicats en création : le Syndicat Patronal des Activités de Conseil, d'Ingénierie et d'Expertise Technique, le Syndicat Monégasque des Etablissements de Formation Professionnelle, et la Chambre Monégasque des Centres d'affaires. Le Président en a profité pour remercier les dirigeants ayant toute l'année représenté bénévolement la FEDEM au sein des instances socio-économiques et dans les commissions paritaires pour défendre les intérêts des entreprises monégasques.

Sous l'impulsion du Président et de son équipe, l'accent a été mis sur les nombreuses actions menées en 2014 par la FEDEM en matière économique, sociale, juridique et en termes de communication.

A notamment été évoquée la veille législative effectuée par la FEDEM avec l'analyse des projets de loi sur lesquels elle a pris position en mettant en exergue, lorsque cela était nécessaire, certaines dérives susceptibles de nuire au bon fonctionnement des entreprises. En mai 2014, la FEDEM a ainsi été consultée sur l'avant-projet de loi relative au télétravail. Avec quelques réserves, elle a approuvé ce projet constituant un outil supplémentaire en faveur d'une gestion plus souple du travail au sein de l'entreprise. Ce projet de loi a été déposé au Conseil National en juillet 2014. Son vote est conditionné par l'adoption d'une loi en France entérinant l'accord franco-monégasque du 18 mars 2015. La FEDEM a par ailleurs été consultée sur le volet relatif à l'accessibilité aux bâtiments qui, après le vote en décembre 2014 de la partie sociale de la loi sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, a fait l'objet d'un projet de loi spécifique.

En 2014, la FEDEM a aussi mené une importante activité de veille jurisprudentielle qui lui a permis de constater une évolution susceptible de porter atteinte au développement des entreprises monégasques et à l'attractivité du pays. Elle a alerté les Autorités sur ces évolutions qui remettent en cause la capacité des entreprises à s'adapter et peuvent avoir des répercussions néfastes. Par ailleurs, la position défendue depuis de nombreuses années par la FEDEM relative au 14 juillet et au 3 septembre qui ne sont pas des jours fériés en Principauté a été confirmée par le Tribunal du Travail, dans son jugement du 15 mai 2014. Ces deux jours sont donc fériés seulement si une convention collective de branche, un contrat de travail ou un usage le prévoient.

Ont également été abordés les dossiers majeurs dans lesquels la FEDEM s'est investie en 2014, dont le projet de création du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Pour ce faire, la FEDEM a créé l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque. Objectif : transmettre la connaissance de ce droit particulier et méconnu, notamment auprès des chefs d'entreprise et des responsables des RH. En juillet 2014, le partenariat avec l'Université de Montpellier a été réactualisé par la conclusion d'une convention cadre. L'association a ensuite déposé un dossier auprès du Gouvernement, concrétisé par l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 2014 autorisant la création

du Diplôme. Actuellement, l'Association travaille sur la définition du contenu pédagogique et sur le calendrier, en collaboration avec la quarantaine d'intervenants de grande qualité qui assureront la formation. Comme l'a indiqué le Président Philippe ORTELLI : "Tous les intervenants qui assureront les 120 heures de cours réparties en une vingtaine de journées nous ont soutenu. Tous ont reconnu l'intérêt d'enseigner les spécificités du droit du travail monégasque". La première promotion de ce Diplôme, très attendu par les entreprises, est prévue en septembre 2015.

La FEDEM a par ailleurs continué à sensibiliser les Autorités sur l'importance de maintenir une activité industrielle à Monaco. Dans ce cadre, elle a fait différentes propositions visant à préserver la compétitivité des entreprises industrielles confrontées à la concurrence internationale.



De gauche à droite : Henri Leizé, Philippe Clérissi, Alexandre Albertini, Corinne Bertani, Philippe Orтели, Jean-Franck Bussotti, Alain Vivalda.

Comme tous les trois ans, les partenaires sociaux français ont renégocié la convention UNEDIC sur l'assurance chômage. Cette convention a ensuite été soumise aux partenaires sociaux monégasques en vue de son extension en Principauté. La FEDEM l'a analysée et a fait plusieurs demandes dont la plupart ont été acceptées.

Concernant la Caisse de Retraite Complémentaire Monégasque, le Président a signalé : "Ce dossier n'a pas évolué en 2014 et jusqu'à avant-hier où, après être restés plusieurs mois dans l'attente de la position des organismes paritaires français, nous avons reçu un courrier de l'ARRCO-AGIRC confirmant le début des négociations. Dans ce cadre, les partenaires sociaux monégasques (FEDEM et USM) rencontreront prochainement à Paris les représentants des régimes de l'AGIRC, de l'ARRCO et de l'AGFF, pour discuter de l'avenir des régimes de retraite complémentaire en Principauté et définir les modalités de sortie du système français".

Suite aux préoccupations exprimées par le Conseil National, le Gouvernement a étudié les pistes qui permettraient de financer dans le futur le coût de la dépendance des personnes âgées, amené à augmenter sensiblement ces prochaines années. En 2011, 565 personnes étaient concernées pour un coût global de 5,4 M€. Pour 2030, selon les prévisions, 1020 personnes devraient être concernées pour un coût global de 11,7 M€ à 15,6 M€ (hors déficits des structures hospitalières d'accueil). La FEDEM a été sollicitée pour participer aux débats.

Autre dossier et non des moindres : en novembre 2014, la FEDEM a rencontré le Gouvernement pour évoquer les négociations entre Monaco et l'UE en vue d'un accord d'association. Dans ce cadre,

la FEDEM a recueilli l'avis de ses membres, afin de connaître leurs attentes et leurs craintes quant à un éventuel accord. Cette étude a montré que les entreprises monégasques souhaitent des relations commerciales facilitées avec les pays de l'UE et désirent bénéficier des mêmes reconnaissances que leurs homologues de l'UE vis-à-vis des pays étrangers. "Nous avons pris une position claire concernant ces négociations car certains secteurs, comme les cosmétiques, la métallurgie, les grossistes en alimentation, les transports, ont des difficultés pour exporter en Europe et ont besoin d'un accord avec l'UE pour pérenniser leurs activités. Nos entreprises doivent pouvoir exporter leurs marchandises et leurs services en Europe. Cet accord est fondamental pour l'économie monégasque et pour notre pays", a rappelé le Président.

La FEDEM a aussi poursuivi son action en faveur du développement des compétences via le dispositif créé en 1998 en partenariat avec le Gouvernement pour faciliter l'accès à la formation professionnelle. En 2014, 1 763 salariés dans 148 entreprises de tous secteurs ont ainsi été formés. « Même si la majorité des demandes concerne les langues étrangères, les formations généralistes en informatique-bureautique, techniques d'accueil et management se développent aussi. Rappelons que les entreprises qui souscrivent à ces formations bénéficient par l'intermédiaire de la FEDEM de rétrocessions gouvernementales de 25% à 30% HT selon la formation choisie », a-t-il souligné.

Puis le Trésorier Alain VIVALDA a présenté le rapport financier de l'exercice 2014. Quitus de gestion a été donné au Bureau Fédéral. L'Assemblée s'est ensuite poursuivie avec l'élection du Bureau Fédéral, au cours de laquelle l'équipe sortante a été réélue à l'unanimité.

Pour l'exercice 2015, le Bureau Fédéral de la FEDEM est composé comme suit :

Philippe ORTELLI	Président
Corinne BERTANI	Secrétaire
Alain VIVALDA	Trésorier
Jean-Franck BUSSOTTI	Vice-président pour les Études Economiques
Henri LEIZÉ	Vice-président pour les Affaires Sociales
Alexandre ALBERTINI	Conseiller
Philippe CLERISSI	Conseiller

Le Président a clôturé la séance en s'adressant aux chefs d'entreprise présents : "Je tiens à vous remercier pour votre soutien et pour le don de votre temps. Au-delà, nous sommes fiers de cet état d'esprit et de ce désir d'entreprise que nous portons à la FEDEM, ainsi que des valeurs que nous défendons, qui sont des valeurs de travail, d'effort, de mérite et de liberté d'entreprendre, essentielles dans le monde actuel. Notre mission à tous est de leur permettre de perdurer".

Logements pour actifs : une nouvelle résidence à Beausoleil

Poussés par le manque de logements à des prix abordables à proximité de Monaco, les salariés résident de plus en plus loin. Pourtant, certaines initiatives et projets sont menés pour tenter de les rapprocher de leur lieu de travail. C'est le cas du projet d'extension-réhabilitation de la résidence sociale Bellevue, conduit par la société Adoma, bailleur de l'opération, en partenariat avec la Ville de Beausoleil, qui propose une autre alternative aux entreprises monégasques pour loger leurs salariés. Pour en savoir plus, le MBN a interrogé Jean-Marc DELLALI, Responsable Programmes d'Adoma.



MBN/ Pourriez-vous revenir sur la genèse de ce projet ?

Jean-Marc DELLALI : En avril 2012, la Direction d'Établissement Adoma Méditerranée a mandaté le bureau d'études CODRA pour réaliser une étude du marché locatif de petits logements dans le périmètre de la communauté d'agglomération de la Riviera Française. Celle-ci a révélé la pénurie de petits logements à moins de 565 € mensuels et la forte demande pour ce type de produits, du fait de la proximité de Monaco qui représente quelque 46 000 emplois dans le secteur privé, dont près de 80 % sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du pays, parmi lesquelles 13 % habitent à Beausoleil. Cette étude a également recensé 32 000 personnes faisant des trajets réguliers entre Nice-Monaco et Monaco-Beausoleil. Autre constat : le public actuel n'admet pas de vivre dans des lieux à confort sanitaires partagés. À la lumière de ces conclusions, en juin 2012, Adoma et la Ville de Beausoleil ont réfléchi aux solutions envisageables. En décembre 2013, un partenariat portant sur un projet de restructuration-extension de la résidence existante Bellevue a finalement été conclu.

MBN/ En quoi consiste-t-il précisément ?

J-M.D. : Située à Beausoleil au lieu-dit du Mont des Mules, la résidence sociale Bellevue a été bâtie au début des années 80. Elle comprenait alors des bâtiments collectifs de types T2 et T3 composés de chambres meublées et d'espaces de vie communs (cuisine, sanitaire). Avant travaux, elle comprenait 88 unités de vie de 9 m² à 12 m² auxquelles se sont ensuite ajoutés quatre studios de 18 m², soit une capacité totale de 92 lots. Le projet actuel vise à créer 129 studios autonomes et meublés, dont 39 nouveaux logements issus d'une extension de la résidence, conformément au dispositif mis en place par l'État Français en matière de logement social. Ces studios seront répartis en quatre catégories : trente-trois studios de 16 m² à 18 m², quatre-vingt-deux studios de 22 m², douze studios de 22 m² à 26 m² et deux grands studios de plus de 30 m² (T1 bis).

MBN/ A quels types de salariés la résidence sociale Bellevue restructurée est-elle destinée ?

J-M.D. : De par sa proximité avec le bassin d'emploi monégasque, ce projet s'adresse aux salariés de la Principauté, aux jeunes actifs, aux apprentis et stagiaires majeurs, aux saisonniers, qui travaillent dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration ou des services. Les studios les plus grands peuvent aussi convenir à des jeunes couples.

MBN/ Quel est l'état d'avancement du projet ?

J-M.D. : Les travaux ont démarré en septembre 2014. Une livraison de la nouvelle extension, soit 39 logements, est prévue au plus tard au premier trimestre 2016. La livraison du programme dans sa globalité s'achèvera en septembre 2017. Les studios seront livrés équipés et meublés, avec cuisines, kitchenettes, lits, chaises, bureaux et rangements. Comme à l'hôtel, la personne arrive avec ses effets personnels et peut y vivre.

MBN/ Quel sera le montant mensuel du loyer et quelles prestations comprendra-t-il ?

J-M.D. : La redevance dépend de la surface du logement. Elle s'élève à 365 € mensuels pour les studios de 16 m² à 18 m², à 410 € mensuels pour les studios de 22 m², à 482 € mensuels pour ceux entre 22 et 26 m² et à 528 € pour les deux T1 bis (valeurs de janvier 2013). Dans le périmètre Beausoleil, Monaco, Cap d'Ail, il est difficile de trouver des prix plus compétitifs ! L'autre avantage, c'est que la redevance est globale et forfaitaire. Elle comprend le loyer, les charges (eau froide et chaude, électricité, gaz, chauffage) et les prestations annexes comme la maintenance du mobilier et des parties communes, la remise en état des studios lors du changement d'occupants, mais aussi la mise à disposition de locaux à usage collectifs (laverie, salle de détente, Internet). Cette résidence disposera aussi d'un parking souterrain de 37 places et de 10 places en surface réservé aux résidents.

MBN/ Confirmez-vous que les entreprises monégasques pourront s'associer à ce projet ?

J-M.D. : Oui, comme nous l'avons convenu au tout début du projet, nous avons mis en place un programme offrant aux entreprises monégasques un accès privilégié à ces habitations, afin de leur permettre d'y loger leurs salariés. Cela se fera sous la forme de droits de réservations, qui seront achetés par l'entreprise et lui permettront de disposer d'une priorité sur les logements vacants. En termes juridiques, dans ce but, une convention sera signée soit directement entre Adoma et les entreprises impliquées, soit entre Adoma, la FEDEM et ces entreprises.

MBN/ Quelles sont les conditions pour qu'un salarié soit éligible ?

J-M.D. : Aucune condition particulière n'est requise. Il suffit d'être salarié et de justifier d'un salaire. Évidemment le résident ne sera pas mis à la porte s'il perd son emploi ou si celui-ci se termine dans le cas d'un emploi saisonnier ou temporaire par exemple. Même si les modalités précises sont à déterminer, il pourra rester dans la résidence dès lors qu'il pourra attester de revenus lui permettant de payer son loyer.

Ce projet est réalisé sous la forme d'une résidence sociale conventionnée à l'Aide Personnalisée au Logement (APL), octroyée selon les revenus. Pour un petit studio de 16 m² à 18 m², un salarié qui perçoit une rémunération équivalente à 1600 € mensuels, devra s'acquitter de l'intégralité de la redevance sans percevoir d'aide. En revanche, les personnes ayant un salaire inférieur pourront prétendre à l'APL, ce qui leur permettra de réduire le montant de la redevance. En moyenne, pour les petits studios, le reste à payer

après APL est de l'ordre de 260 € à 330 € et de 340 € à 430 € pour les plus grands.

MBN/ Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, qui les entreprises doivent-elles contacter ?

J-M.D. : Les entreprises intéressées peuvent soit contacter directement Jean-Marc DELLALI, Responsable Programmes d'Adoma (Tél: +33 4 91 11 03 96), soit se rapprocher de la FEDEM. ■

Adecco

Monaco

25 ANS!

Intérim, CDD et CDI

Expert en Recrutement

TERTIAIRE - BANQUE

- ▶ Finance Comptabilité
- ▶ Bureautique Secrétariat
- ▶ Bureaux d'études

B.T.P - INDUSTRIE

- ▶ Travaux Publics
- ▶ Gros Œuvre
- ▶ Second Œuvre

4, Rue Baron Sainte Suzanne
98000 Monaco
+377 97 97 53 00
monaco.m10@adecco.mc

Chambre Monégasque de la Mode :



CHAMBRE
MONÉGASQUE
DE LA MODE

MODE MC – MODE MONTE-CARLO FW
6 – 7 – 8 JULY 2015



MODE MC - MODE MONTE CARLO 2015

Du 6 au 8 juillet 2015, les collections Printemps-Été 2016 des créateurs internationaux et des marques monégasques seront protagonistes de l'événement MODE MC - MODE MONTE CARLO organisé par la Chambre Monégasque de la Mode, avec le soutien du Gouvernement Princier, de la Mairie de Monaco, de la Direction du Tourisme et des Congrès, et du Consulat Honoraire de la Fédération de Russie à Monaco.

L'événement dédié à la mode dans tous ses états entend promouvoir les nouveaux talents du fashion design auprès d'un vaste public d'acheteurs, de boutiques multimarques, de grands magasins, de journalistes de la presse internationale, de blogueurs et de leaders d'opinion venus de différents pays et devant un public VIP et des célébrités.

À cette occasion, les somptueuses salles du Musée Océanographique de Monaco se transformeront pendant trois jours en temple de la mode et du style international.

Au programme, une série de défilés avec l'avant-première des collections Spring-Summer 2016 déclinées en quatre univers : "l'Univers Swimwear-SwiMonteCarlo", "l'Univers Jeunes Créateurs", "l'Univers Couture". Des conférences et des tables rondes avec les experts du secteur seront organisées



en simultané. L'occasion sera aussi donnée à chaque designer de participer au showroom où "l'Univers Accessoires" sera également très bien représenté.

Enfin, pour sa 3^{ème} édition, la manifestation célébrera "2015 Année de la Russie à Monaco", en mettant à l'honneur des designers russes, grâce à une collaboration avec le Festival de la Mode Russe organisé à Milan depuis près de dix ans par Società Italia pour promouvoir de nouveaux talents venus de Russie.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Chambre Monégasque de la Mode :

info@chambremonegasquemode.com

Contact presse :

press@chambremonegasquemode.com

Assemblée Générale de la Chambre Monégasque de l'Assurance



La Chambre Monégasque de l'Assurance a tenu son Assemblée Générale annuelle le 14 janvier 2015, au Yacht Club de Monaco.

Outre les points statutaires à l'ordre du jour, cette Assemblée a aussi permis aux membres de faire le point sur l'exercice écoulé, de discuter des diverses réunions auxquelles la Chambre a participé, des événements qu'elle a organisés et de ceux envisagés pour 2015.

Au programme également : un état des lieux des Commissions de travail internes axées sur des sujets spécifiques à la profession, à l'instar de celle sur les accidents du travail.

Au-delà, ce fut aussi l'occasion de mettre en exergue la vigilance exercée par la Chambre quant à l'évolution des dispositions ou des lois françaises qui peuvent par le biais du Code des Assurances Français, et sous certaines dispositions particulières, venir impacter les dispositions des contrats concernant les

assurés de la Principauté. L'accent a également été mis sur le rôle de la Chambre en matière de représentation et de défense des intérêts économiques et professionnels de ses membres, ainsi que le travail effectué tout au long de l'année en faveur du respect de la déontologie et pour une reconnaissance accrue de la profession.

Cette Assemblée a par ailleurs approuvé les candidatures de quatre nouveaux membres :

- Serge D'ALESSANDRO, en qualité d'Administrateur d'ASCOMA MARITIME,
- Hervé HUSSON, en qualité d'administrateur du Groupe ASCOMA,
- Caroline LAGARDE FARAUD du Cabinet LF2P,
- Laurent MAREMMANI de FINAXY ENTREPRISE MÉDITERRANÉE.

Lors de l'élection du Conseil d'Administration, les membres du Conseil précédent ont été renouvelés à l'unanimité dans leurs fonctions respectives pour l'exercice 2015, avec en sus l'arrivée au sein du Conseil de Jean-Victor PASTOR, qui était déjà membre de la Chambre.

C'est la sixième année consécutive qu'Alain SACCONNE a été réélu à la présidence de la Chambre.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit :

Présidents d'honneur Antoine GRAMAGLIA (à titre posthume) Jacques ORECCHIA José GIANNOTTI	Président Alain SACCONNE	Vice-présidents Patricia HUSSON Michel GRAMAGLIA
Secrétaire Eric BLAIR	Trésorier Jean-Philippe MOURENON	Conseillers José GIANNOTTI Pierre BRIÈRE Danièle POGGIO Olivier LACHAPPELLE Richard MARTIN DEFLESSELLES Jean-Victor PASTOR



ENTRE NOUS,
C'EST PUREMENT PROFESSIONAL.

• DE 2,5 M³ À 17 M³ DE VOLUME UTILE ET DE 610 KG À 2,1 TONNES DE CHARGE UTILE
• FIAT DUCATO, PORTEUR DE RÉFÉRENCE POUR LES CARROSSIERS CAMPING-CARISTES EUROPÉENS
• MULTIPLES TRANSFORMATIONS : BENNE/PLATEAU, CAISSE FRIGORIFIQUE, ASSISTANCE DÉPANNAGE, V.S.L...
• PLUS DE 500 CONFIGURATIONS POSSIBLES • MOTORISATIONS ESSENCE, DIESEL MULTIJET ET G.N.V.

UNE GAMME COMPLÈTE ET POLYVALENTE.



LA PREUVE PAR LES FAITS.

www.fiatprofessional.fr



Groupe Segond
Automobiles

Monaco - 13, bd Charles III - 98000 Monaco - Tél. +377 97 98 13 13
Menton - 68, prom Mar Leclerc - Val du Carei - 06500 Menton - Tél. 04 93 35 55 44 www.segond.com

Tout Monaco en revue ÉCONOMIE, FINANCE, TOURISME, SHOPPING...

Un choix de médias de qualité sur la Principauté de Monaco

- The Best of Monaco • Events & Conventions
- Banking & Finance • Monaco Madame • Kompass Monaco
- Le Plan officiel de Monaco • The Map • Monaco Bienvenue
- Plan de parcours du Monte-Carlo Golf Club
- Horaires, Carte d'Embarquement et Pochette Billet Hélicoptère Héli Air Monaco
- Monaco Art & Culture • Monaco Business News
- Héliport & La Poste Media Clip • Monaco Info • Radio Monaco

Un interlocuteur
de choix :



Tél. +377 97 97 60 00
www.epi.mc



Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies

La Chambre Monégasque des NT se penche sur le thème des objets connectés

Les objets connectés constituent-ils le nouveau gisement de croissance de monde numérique ? Beaucoup semblent y croire.

C'est pour tenter de répondre à cette question, mais aussi pour faire le point sur l'Internet des objets, que le lundi 15 juin 2015, à 17h00, au Monte-Carlo Country Club, la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies organisera une conférence sur ce sujet.

À cette occasion, des intervenants locaux et internationaux dresseront un état de l'art des objets connectés et aborderont leurs différents domaines d'application, plus particulièrement en matière de santé et de sécurité.

Cet événement, ouvert à tous les acteurs de la Principauté, se déroulera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Chambre prévue à 16h30 le même jour. Dès 18h30, un cocktail sera offert aux participants.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire : **+377 92 05 38 92 - contact@chambre-nt.mc**



Assemblée Générale du Syndicat Monégasque des Etablissements de Négoce International (SMENI)

Le Syndicat Monégasque des Etablissements de Négoce International a récemment tenu son Assemblée Générale annuelle qui a réélu M. Gilles Lenzlinger à la Présidence.

À cette occasion, le Bureau avait convié la Société Générale pour faire une intervention sur le thème de l'évolution du Dollar, les membres du SMENI étant particulièrement concernés par les taux de change entre devises européenne et américaine.

Le Bureau avait également convié S.E. M. Franck BIANCHERI, chargé par le Gouvernement de rencontrer les professionnels de la Principauté dans le cadre des négociations entre Monaco et l'Union Européenne, accompagné de M. Lionel GALFRÉ, Directeur de l'Institut Monégasque des Statistiques et des Études Économique (IMSEE).

L'objectif était d'instaurer un dialogue sur les tenants et les aboutissants de ces négociations en vue d'un éventuel accord d'association, et de faire part des attentes et préoccupations des professionnels du négoce international dans ce cadre.



Syndicat Patronal Monégasque des Entreprises de Propreté

Assemblée Générale du Syndicat Patronal Monégasque des Entreprises de Propreté (SPMEP)

Le Syndicat Patronal Monégasque des Entreprises de Propreté a également tenu son Assemblée Générale fin mars. Après 10 ans à la présidence du syndicat, M. Daniel CAVASSINO a souhaité passer le flambeau.

Pendant toutes ces années, il a œuvré pour défendre la profession et tout particulièrement les membres du SPMEP, ainsi que pour maintenir la cohésion au sein du syndicat.

C'est désormais M. Vincent PALMARO qui aura la tâche de lui succéder en 2015, assisté dans le Bureau Syndical par M. Robert TORDO, Vice-président, M. Régis MEURILLION, Trésorier, et M. Laurent CARRARD, Secrétaire.

MONACO BUSINESS NEWS

Directeur de la publication : Philippe Ortelli

Rédaction : Sophie Bonhomme, Carole Quazzolo, Philippe Gouillou, Romain Marguet

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES (FEDEM)

"Le Coronado"
20, av. de Fontvieille - 98000 Monaco
Tél. (+377) 92 05 38 92
Fax (+377) 92 05 20 04
info@fedem.mc
www.fedem.mc

Édition et publicité

épi COMMUNICATION
BP 632 - 98013 Monaco Cedex
Tél. (+377) 97 97 60 00
Fax (+377) 97 97 60 30
info@epi.mc - www.epi.mc

Impression : Graphic Service
Dépôt légal : 2^e trimestre 2015



SYPAG 2015 Cert. 002

Taux et plafonds des cotisations aux Caisses Monégasques et aux Organismes Sociaux

Données arrêtées au 30 avril 2015

	Employeur	Salarié	Plafonds mensuels ⁽¹⁾		Employeur	Salarié	Plafonds mensuels ⁽¹⁾
Caisse de Compensation des Services Sociaux	15,10 %	–	8 150 €	AMSF / AGFF (cadres et non cadres)			
Office de la Médecine du Travail	0,25 %	–	idem	Tranche 1	1,20 %	0,80 %	1 à 3 170 €
Caisse de Garantie des Créances des Salariés	0,05 %	–	idem	Tranche 2	1,30 %	0,90 %	3 170 à 9 510 €
Caisse Autonome des Retraites	7,96 %	6,55 %	4 556 €	GMP (cotisation forfaitaire mensuelle) ⁽²⁾	41,17 €	25,17 €	–
Retraite Complémentaire NON CADRES (ARRCO)				Assurance chômage	4,00 %	2,40 %	1 à 12 680 €
Tranche 1	4,65 %	3,10 %	1 à 3 170 €	Contribution Exceptionnelle et Temporaire	0,22 %	0,13 %	jusqu'à 25 360 €
Tranche 2	12,15 %	8,10 %	3 170 à 9 510 €	APEC	0,036 %	0,024 %	1 à 12 680 €
Retraite Complémentaire CADRES (AGIRC)							
Tranche 1 (ARRCO)	4,65 %	3,10 %	1 à 3 170 €				
Tranche B (taux minimum)	12,75 %	7,80 %	3 170 à 12 680 €				
Tranche C* (taux minimum)	Cotisation de 20,55 %		12 680 à 25 360 €				

*Tranche C : la répartition est décidée au sein de l'entreprise jusqu'au taux de 20 %.
De 20 % à 20,55 %, la répartition est de 0,36 % à la charge du salarié et 0,19 % à la charge de l'employeur.

(1) Il est rappelé que les plafonds des cotisations s'apprécient annuellement au 1^{er} janvier de chaque année pour le plafond de Sécurité Sociale française, au 1^{er} octobre de chaque année pour le plafond des Caisses Sociales Monégasques.

(2) Pour les cadres dont le salaire est inférieur ou légèrement supérieur au plafond de la Sécurité Sociale.

– Indice de Référence des Loyers au 1^{er} trimestre 2015 : 125,19

– Indice des Prix à la Consommation - Ensemble des ménages (00E) - mars 2015 : 128,12

ATTENTION :

Pour les cotisations de retraite complémentaire, nous vous conseillons de bien vérifier le taux applicable à votre entreprise, les contrats pouvant être adaptés.

CA CRÉDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR **MONACO**
BANQUE PRIVÉE | BANQUE ENTREPRISES

Vous accompagner aux étapes
clés de la vie de votre patrimoine
et de votre entreprise

23 boulevard Princesse Charlotte
MC 98000 MONACO
Tél : 00 377 93 10 53 53